

LE DEVOIR DE VIGILANCE :

**Contraintes et
opportunités pour les
ETI, PME et PMI**

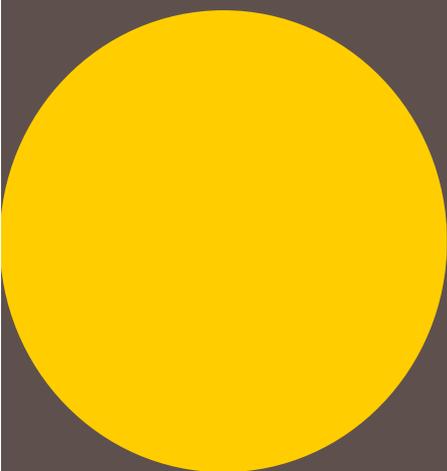
PARTIE 3

**Valoriser votre
démarche de vigilance**

AU SOMMAIRE

01. Le contenu du plan de vigilance

02. Le support et timing de communication



LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE

01.



Les éléments exigés par les textes



Les « plus » démonstratifs

LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE

L'obligation de communiquer sur l'exercice de vigilance vise un objectif principal : démontrer aux différentes parties prenantes la pertinence de l'approche retenue et des mesures mises en place pour prévenir et atténuer les risques.

Une communication convaincante sur la démarche de vigilance c'est quoi ?

Démontrer une approche méthodique et une trajectoire de progrès, illustrée par une sélection de cycles de vigilance concrets et opérationnels qui montre la réalité de terrain au-delà de la compliance.

Une chose est sûre, le Plan de vigilance idéal n'existe pas, tant les attentes des parties prenantes sont hétérogènes !

Si l'approche, la méthodologie et la gouvernance du sujet au sein de votre entreprise sont rappelées d'une année sur l'autre, la reddition d'information annuelle sur l'exercice de la vigilance est l'occasion de mettre l'accent sur les actions fortes de l'année écoulée.

Quelle que soit la taille de votre entreprise, pour convaincre votre communication publique sur le sujet doit :

- Présenter les éléments indispensables prévus par les textes ;
- Répondre aux attentes de ses parties prenantes stratégiques ;
- Apporter des illustrations concrètes de ses démarches de vigilance

Le plan de vigilance idéal n'existe pas mais le « plan du plan » oui !

Un plan démonstratif doit être incarné au plus au niveau de l'entreprise et s'articuler autour des axes suivants :

- Compréhension des attentes du devoir de vigilance raisonnable
- Gouvernance interne dédiée au devoir de vigilance
- Engagements et objectifs pour une trajectoire de progrès
- Cartographie des risques mettant l'accent sur les risques prioritaires retenus
- Description des mesures mises en place : évaluation, prévention, alerte, suivi
- Informations sur le résultat des mesures mises en place
- Illustrations concrètes de cycles de vigilance opérationnels

LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE

Les éléments indispensables exigés par les textes

Les informations minimales attendues dans votre reddition d'information doivent décrire :

- **La cartographie des risques** précisant la méthodologie utilisée pour les identifier et les hiérarchiser
- **Les procédures d'évaluation des filiales et fournisseurs** décrivant les procédures et outils utilisés
- **Les mesures de prévention et d'atténuation des risques**, vos objectifs liés et les résultats
- **Le mécanisme d'alerte** précisant les modalités d'accès et comment les alertes sont traitées
- **Le dispositif de suivi** des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Cartographie des risques

Objectif : Cette cartographie doit démontrer que vous avez bien appréhendé les risques que votre activité peut générer sur les tiers et déterminé des priorités d'actions lisibles qui prennent en compte notamment votre influence pour le prévenir ou les atténuer.

A faire : Décrire la nature des risques que vous avez évalués comme prioritaires et les tiers potentiellement impactés en expliquant les critères de priorisation retenus et distinguant périmètre interne et externe (fournisseurs). Être en mesure d'indiquer les risques spécifiques en fonction de vos produits et services, de vos sites de production ou pays d'approvisionnement est un plus !

A ne pas faire : Évoquer des risques de manière trop générique (exemple : risque de non respect des droits fondamentaux au travail...), l'absence de précision sur les parties prenantes potentiellement impactées ou focaliser votre description sur les risques pour l'entreprise et non pour les tiers.

Expliquer ses priorités en matière de vigilance

- Prioriser les risques de vigilance c'est assumer la mobilisation de ressources là où l'action de votre entreprise peut avoir un impact tangible.
- Cela ne signifie pas que vous laissez de côté les risques considérés comme moins prioritaires ! Ces derniers feront l'objet d'une vigilance plus formelle reposant sur des processus tels que l'intégration d'une clause RSE dans vos contrats fournisseurs, la formalisation d'une charte Droits humains ou encore le recours à des plateformes d'évaluation des fournisseurs telles qu'Ecovadis...

Exemple de cartographie des risques:

Droits humains & libertés fondamentales	Santé, sécurité & environnement de travail	Protection de l'environnement
Dialogue social	Organisation du travail	Changement climatique
Formation & développement des compétences	Protection des données	Normes environnementales
Respect du droit du travail	Rapports sociaux	Gestion des déchets
Egalité hommes-femmes	Sécurité au travail	Pollutions

LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE

Cartographier les enjeux dédiés de droits humains

- La vigilance sur les droits humains couvre un nombre d'enjeux considérables et complexes qui rend pertinent de publier une cartographie dédiée
- C'est particulièrement le cas si votre entreprise opère dans l'un des trois secteurs considérés comme particulièrement à risques : textile, agriculture/agroalimentaire et industrie extractive
- En 2019-2020 plus de 50% des entreprises mentionnaient des cartographies liées aux droits humains spécifiques.
- Cette pédagogie permet de rendre bien lisible la distinction des risques entre le périmètre interne et celui de vos relations fournisseurs

Procédures d'évaluation



Objectif : décrire la manière dont vous mesurez le niveau de vigilance actuel au sein de votre entreprise et dans le périmètre de vos relations fournisseurs, cette évaluation vous permettant de localiser et de bien calibrer le besoin de renforcement des mesures de prévention.

A faire : expliquer ce qui constitue selon vous une pratique « non vigilante », cela peut passer par une illustration de gradation des manquements allant du plus « bénin » (qui entraîne une demande de mise en conformité), au plus grave (susceptible d'entraîner par exemple une rupture immédiate de la relation avec un fournisseur). Être en mesure de présenter en grandes masses le niveau d'évaluation de vos sites et de vos principaux fournisseurs permet de démontrer que vous disposez d'un tableau de bord utile à la priorisation de vos actions.

A ne pas faire : considérer que les certifications de vos sites (ISO 9001 ou 14001 etc.) se suffisent à elles-mêmes pour démontrer un niveau de vigilance conforme aux attentes.

Bon à savoir: il est difficile de couvrir l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement et il est utile des « relais d'évaluation avec les fournisseurs directs (rang 1) et les fournisseurs de rang 2.

LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE



Avis d'expert : Formaliser une politique de vigilance

Pourquoi ?

La variété et la complexité des enjeux du devoir de vigilance rend la communication sur le sujet particulièrement sensible. Formaliser une politique dédiée c'est l'opportunité de montrer la cohérence de votre approche, de partager les spécificités de votre secteur, de votre entreprise et de son écosystème, d'assumer vos priorités d'action et de préciser vos lignes rouges. En somme la politique devoir de vigilance devient une pièce maîtresse qui renvoie aux chartes dont votre entreprise peut-être déjà dotée (charte achat responsable, charte diversité, charte droits humains...)

Objectif : Démontrer votre compréhension des spécificités du devoir de vigilance, exprimer vos grands engagements et décrire la démarche retenue pour y répondre

Comment ?

- Expliquer les enjeux et difficultés spécifiques à votre activité ou votre secteur
- Formuler les ambitions raisonnables que vous vous fixez sur le long terme
- Décrire votre approche de vigilance raisonnable et effective
- L'inscrire dans un agenda de progrès triennal mesurable
- Décrire la gouvernance du sujet, les ressources et les outils mobilisés

Mesures de prévention et d'atténuation



Objectif : ouvrir le capot des mesures que vous avez mis en place pour évaluer, prévenir, atténuer et assurer leur suivi en interne ainsi que dans le périmètre de vos relations fournisseurs. Les tiers doivent être convaincus de l'existence d'une véritable stratégie de vigilance avec une trajectoire de progrès et des indicateurs permettant de suivre l'atteinte des objectifs

A faire : expliquer et décrire les dispositifs en fonction de leur utilité à chaque étape du cycle de vigilance (formation/sensibilisation des salariés et des fournisseurs, intégration d'une clause RSE dans vos contrats fournisseurs, formalisation d'une charte achats responsable...), se fixer des objectifs intermédiaires atteignables et mesurables avec des critères de performances quantitatifs (nombre de fournisseurs ayant signés votre charte d'achats responsables) et qualitatifs (degré d'implication d'une partie prenante externe : simple communication, consultation formelle, participation active).

A ne pas faire : Entrer dans un degré de détail des procédures sans illustration de leur utilité opérationnelle qui génère plus de confusion que de conviction et si votre entreprise publie déjà une « Déclaration de Performance Extra-Financière », évitez que votre plan de vigilance y renvoie trop fréquemment, cela complexifie la lecture et génère de la confusion.

LES MUST HAVE EXIGÉS PAR LES TEXTES

Systeme d'alerte



Objectif : Montrer de quelle manière tout tiers potentiellement impacté par votre activité, qu'il s'agisse d'un individu, d'une association de riverains, d'une ONG ou d'une association de consommateur... est en mesure de vous envoyer une alerte et comment cette alerte sera traitée par vos soins

A faire : indiquer clairement comment fonctionne le dispositif d'alerte et faire un compte rendu des alertes reçues précisant les thématiques soulevées et les résultats de leur traitement. L'indication d'un lien sur votre site internet, d'un mail ou d'un numéro de téléphone dédié est recommandée.

A ne pas faire : se contenter de mentionner l'existence d'un dispositif sans préciser de quelle manière y accéder et ne pas être en mesure de dresser un bilan de l'utilisation du dispositif sur l'année écoulée.

Les mesures de suivi



Objectif : Décrire les mesures et ressources mises en place en interne pour contrôler le bon respect de votre démarche de vigilance, tant en interne que dans le périmètre fournisseur

A faire : indiquer la gouvernance du sujet de vigilance au sein de votre entreprise, qui est responsable de son bon respect, quelles ressources techniques sont mobilisées notamment pour collecter les informations permettant de nourrir vos critères de performances.

A ne pas faire : se limiter à présenter des indicateurs de performances purement quantitatifs qui ne donnent pas de visibilité sur l'impact opérationnel tangible de vos actions, ne pas reformuler d'objectifs quand les premiers ont été atteints et ne pas faire état des difficultés opérationnelles qui se présentent dans cet exercice d'évaluation des performances de vigilance de votre écosystème interne et externe.

LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE

Les « plus » démonstratifs



Rappelons que le devoir de vigilance est un devoir idée démonstration. Plus votre communication sur le sujet sera concrète, plus elle apportera de preuves tangibles de la sincérité et la cohérence de votre démarche !

Description de deux ou trois cycles de vigilance complets démonstratifs

Objectif : L'approche par cycle de vigilance permet une pédagogie démonstrative pour les parties prenantes qui attendent des preuves concrètes de vigilance. Un cycle de vigilance complet permet d'illustrer la démarche de votre société déployée sur un risque précis avec des exemples de terrain concrets et pertinents.

A faire : Présenter deux à trois cycles de vigilance couvrant des thématiques objets d'attentes fortes de vos parties prenantes stratégiques (clients, actionnaires, investisseurs, salariés, ONG...), collecter le maximum de données pertinentes à partager et ne pas hésiter à faire part des difficultés opérationnelles rencontrées ainsi que d'intégrer des témoignages de parties prenantes.

A ne pas faire: Se limiter à une approche « tick the box » listant les chartes et outils mis en place (Formations/sensibilisation des équipes, questionnaires d'évaluation fournisseurs...), sans montrer les articulations entre ces outils et sans apporter d'illustrations opérationnelles.

Chaque année, les informations décrivant les actions menées vous permettrons une reddition d'information concrète et opérationnelle sur ce que vous avez mis en place :

• **Description du risque :** *risque de rupture d'égalité de chance d'accès à l'emploi et de promotion professionnelle entre les femmes et les hommes*

• **Description des tiers impactés :** *internes (collaborateurs.rices, stagiaires) et externes (candidat.es à l'embauche)*

• **Périmètre concerné :** *interne*

Kpis :

- Taux de représentation féminine dans les effectifs
- % de femmes dans les embauches
- Nombre de formations qualifiantes destinées aux femmes

Mécanisme de contrôle :

- Audits internes

Gouvernance :

- Direction RH

Ressources mobilisées:

- Ressources humaines : ETP dédié
- Financières : budget alloué sur 3 ans

Année 2022

Faire de l'égalité Femme-Homme un enjeu stratégique de ressources humaines

Objectif : *diagnostiquer et formaliser les engagements*

• **Actions :**

- **Mise en place d'un groupe de travail** dédié à l'enjeu réunissant les directions des ressources humaines, représentants des salariés, cabinets de recrutement partenaires...
- **Réalisation d'un diagnostic** interne approfondi déterminant les enjeux (écarts de rémunération, formation continue...) les obstacles (biais culturels...), les leviers et les attentes
- **Formalisation d'une charte** égalité F/H
- **Détermination des axes d'actions prioritaires** et élaboration du cycle de vigilance pilote
- **Identification de partenaires externes** pertinents
- **Formalisation des objectifs** par enjeux et métiers
- **Détermination des kpi** de suivi

Année 2023

Mettre en place un pilote approfondi sur un acte d'action prioritaire

Objectif : *mettre en oeuvre le plan d'action sur un axe prioritaire*

• **Actions :**

- **Mise en place de la gouvernance** en charge du suivi du plan d'action
- **Formalisation d'un partenariat** avec parties prenantes externes pertinentes (écoles de formation, ONG...)
- **Formation/sensibilisation interne** sur l'importance de traiter ces enjeux avec implication de toutes les directions
- **Mise en place des outils de collecte de données** pour le suivi des résultats

Année 2024

Perfectionner la démarche en s'appuyant sur le retour d'expérience pilote

Objectif : *tirer les enseignements pour déploiement*

• **Actions :**

- **Collecte de toutes les informations** pertinentes sur le pilote 2023
- **Partage des éléments avec les parties prenantes** internes et externes
- **Validation des points de progrès**
- **Restitution des résultats par le groupe de travail** auprès de la direction
- **Validation des ajustements**
- **Détermination des axes de déploiement** sur les autres enjeux d'égalité femme/homme

LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE

Mettre l'accent sur les parties prenantes

Rappel : Le devoir est une obligation issue de la pression d'organisations de la société civile qui en font un levier d'interpellation. Cela implique dans votre communication sur la démarche de vigilance de votre entreprise, de bien **appréhender et répondre à leurs attentes** voire d'aller jusqu'à **les impliquer dans cet exercice de communication** afin de montrer votre capacité à bien prendre en compte et prendre en considération leurs attentes.



L'importance de répondre aux attentes spécifiques d'information de vos parties prenantes stratégiques (communautés, financeurs, élus, ONG, syndicats...)

Pourquoi ? Parce que la publication de votre Plan de vigilance est un levier permettant à vos parties prenantes stratégiques, collaboratives ou non, de vous interpeller s'ils ne trouvent pas de réponses aux enjeux qui leur importent !

Objectif : Mieux vous anticipez leurs attentes dans votre reddition d'information, plus vous augmentez votre crédit à leur égard (clients, actionnaires, financeurs...), ou réduisez le risque d'interpellation (ONG, associations de consommateurs, syndicats...)

Comment ? Lors de l'étape de cartographie de vos risques vigilance, vous aurez l'occasion d'identifier les enjeux spécifiques à certaines de vos parties prenantes et serez en mesure dans votre communication de montrer de quelle manière vous y répondez.

Si chaque cas est particulier, on peut toutefois identifier une série d'attentes spécifiques selon les typologies de parties prenantes. Selon que votre entreprise ou votre filière d'activité est plus ou moins l'objet d'attention, ou en fonction de votre intention de vous adresser particulièrement à l'une d'entre elle à considérer au moment où vous élaborez votre reddition d'information :

Partie prenante	Enjeux
Riverains de sites	<ul style="list-style-type: none">• Atteinte à la qualité de vie (nuisances sonores, olfactives, visuelles, etc.)• Impact sanitaire (pollution d'eau, de terres arables, etc.)• Impact environnemental
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none">• Qualité et sécurité des produits• Information sur les conditions sociales de fabrication des produits (art. L113-1 et L113-2 du code de la consommation)• Impact des processus sur l'environnement et la biodiversité en particulier

LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE

Partie prenante	Enjeux
Clients	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des enjeux sur lesquels vos clients se sont publiquement engagés de manière marquée sont des facteurs d'exposition si leurs fournisseurs ne sont pas à la hauteur
Les talents	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes accordent de l'importance à l'impact social et environnemental des entreprises avant d'envisager de les rejoindre. Ce public stratégique ne se contente plus de simples déclarations et est particulièrement attentif à la cohérence entre les engagements exprimés et les actes, particulièrement sur le volet climat ainsi que les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement.
Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> Notion de salaire décent Qualité du dialogue social Égalité femme-homme L'émergence des écosyndicats rend l'enjeu environnemental et climatique particulièrement suivi
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> Droit au consentement libre, informé et préalable avant un projet d'extension susceptible d'impacter leurs conditions de vie Droit à indemnisation en cas d'impact important des implantations industrielles sur la santé, la formation, l'accès à l'emploi, la mobilité, etc. Respect du droit de propriété dans le cadres de projets d'infrastructures à forte emprise foncière
Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> L'impact climatique des activités est particulièrement suivi
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> L'émergence de stratégie d'engagement actionnarial sur les sujets ESG doit faire l'objet d'une attention particulière si vous évoluez dans un secteur sensible
Agences de notation	<ul style="list-style-type: none"> Les agences de notation sont particulièrement attentives aux controverses sur l'impact social et environnemental de certaines filières, si votre entreprise évolue dans l'une d'elle il convient d'anticiper les questionnements en soulevant les sujets dans votre communication

Les attentes de Bpifrance

Une attention portée sur des :

- Sujets environnementaux : consommation énergétique, émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, utilisation des ressources naturelles et mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Sujets sociaux : évolution du nombre, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines, l'égalité femme-homme
- Sujets sociétaux : transparence et loyauté des pratiques, ancrage territorial
- La gouvernance de l'entreprise

LE CONTENU DU PLAN DE VIGILANCE

Les témoignages de parties prenantes, levier de démonstration d'une vigilance raisonnable et effective

Pourquoi ? La loi française et dans son sillage la proposition de directive européenne sur le devoir de vigilance raisonnable mettent l'accent dans l'exercice de vigilance, sur l'implication des parties prenantes de la société et notamment des personnes directement affectées par son activité.

Objectif : Se mettre en capacité de les impliquer au moment de la reddition d'information en leur donnant la parole sur leur perception des mesures que votre société met en place.

Comment ?

- Pour que cette prise de parole soit convaincante il est recommandé de ne pas se contenter d'impliquer les parties prenantes internes et de se mettre en capacité de partager publiquement l'avis de parties prenantes externes plus « critiques »
- La reddition d'information sur ces témoignages de parties prenantes peut reposer sur une petite série de questions telle que :
 - Comment avez-vous été impliqué dans l'exercice de vigilance ?
 - Êtes-vous satisfaits des modalités d'implication ?
 - Quelles pistes d'amélioration avez vous identifiées pour les prochaines étapes ?
- Les points soulevés à l'occasion de ces témoignages sont l'occasion pour votre société d'y apporter des éléments de réponses démontrant leur prise en considération effective et prenant date pour les prochaines communications.

Le support et timing de communication

02.



Le principe : une communication annuelle



Les « plus » pédagogiques

LE SUPPORT ET TIMING DE COMMUNICATION

La loi française, qui vise aujourd'hui les très grandes entreprises, impose d'intégrer le plan de vigilance et le compte rendu de sa mise en œuvre effective au sein du rapport annuel de gestion. La proposition de directive évoque quant à elle la publication d'une déclaration annuelle sur le site internet de l'entreprise au plus tard le 30 avril de chaque année.

Une chose est sûre :

- les informations liées à votre démarche de vigilance et ses résultats doivent présenter une image fidèle de la situation de votre entreprise destiné en particulier des actionnaires
- le devoir de vigilance raisonnable intéresse bien d'autres parties prenantes externes qui attendent d'être convaincues par la cohérence de votre exercice de vigilance
- votre communication sur le devoir de vigilance doit être l'occasion de présenter le bilan annuel de la mise en place de votre démarche de vigilance

En résumé, si la publication d'un rapport annuel est le levier privilégié de communication de votre démarche de vigilance, d'autres opportunités de communication s'offrent à vous.

Le principe : une communication annuelle

Enjeu : qu'elle se retrouve dans votre rapport annuel de gestion, acte très formel et protocolaire, ou dans une déclaration publiée sur votre site internet, la communication sur votre démarche de vigilance doit être guidée par deux principes :

- l'accessibilité du **support**
- l'accessibilité du **propos**

Dans les deux cas ces informations publiques exposent votre société et ses dirigeants et toute information divulguée devra être tracée pour être en mesure de répondre aux questions de parties prenantes externes particulièrement attentives.

Les conseils pédagogiques



Communiquer en collectif

Vous partager avec des acteurs de votre filière ou de vos territoires implantation des enjeux communs de vigilance, pourquoi ne pas vous accordez sur une communication collective présentant vos enjeux et vos démarches ! C'est aussi l'occasion d'identifier ensemble des pistes d'actions en commun.



Une conférence de presse ou un webinar dédié au bilan de votre démarche de vigilance

Le rapport annuel est un support difficile d'accès et qui manque d'incarnation, une présentation orale avec quelques supports visuels aura d'autant plus d'impact et offrira la possibilité à vos parties prenantes de poser leurs questions directement.

LE SUPPORT ET TIMING DE COMMUNICATION



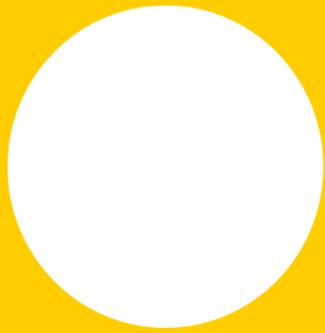
SAV Vigilance

Adresser à quelques parties prenantes stratégiques une information ciblée sur un volet de vigilance qui leur importe et leur demander leur avis : une manière de montrer l'attention que vous portez à leurs enjeux et de leur donner l'opportunité de s'exprimer



Communication continue

L'exercice de vigilance est un processus dynamique qui nécessite de savoir communiquer ponctuellement, quand un nouveau projet se présente, ou qu'une controverse surgit. Cela appelle une implication active des équipes en charge de la communication car un sujet de vigilance n'est pas nécessairement anxiogène. C'est une occasion de démontrer votre capacité de gestion des enjeux quand ils présentent et de la valoriser jusque dans votre communication sur les réseaux sociaux !



**SERVIR
L'AVENIR**

